



HAL
open science

Le Neveu de Rameau édité par Pierre Chartier : quelques remarques philologiques

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Le Neveu de Rameau édité par Pierre Chartier : quelques remarques philologiques. *FRACAS*, 2016, 40, pp.1-8. halshs-01348570

HAL Id: halshs-01348570

<https://shs.hal.science/halshs-01348570>

Submitted on 25 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRACAS

numéro 40

le 6 juillet 2016

Groupe de recherche
sur la langue et la littérature françaises
du centre et d'ailleurs
(Tokyo)

contact : revuefracas2014@gmail.com

Le Neveu de Rameau édité par Pierre Chartier :
quelques remarques philologiques

Takeshi MATSUMURA

L'édition du *Neveu de Rameau* publiée par Pierre Chartier¹ semble être considérée comme fiable, parce qu'elle a été choisie comme texte de référence pour le Concours externe de l'agrégation du second degré, Sections lettres classiques et lettres modernes de la session 2017². Mais pourquoi, parmi de nombreuses éditions de cette œuvre, cette publication a-t-elle été choisie ? L'emporte-t-elle vraiment sur ses rivales ? Est-elle suffisamment bien faite pour être jugée la meilleure édition de poche ? Il est vrai que dans son compte rendu, Colas Duflo a insisté sur sa bonne qualité en disant que « les éditions de poche n'ont plus grand chose à envier aux éditions savantes³ ». Dans le présent article, je vais examiner quelques points pour savoir si l'édition de Pierre Chartier est aussi remarquable qu'on le dit.

Si l'on veut savoir comment l'éditeur a préparé son texte, il faut se reporter à sa « Note sur la présente édition » (p. 37-38). Or cette Note pose plusieurs problèmes. Citons la première phrase :

Les textes de trois⁴ des quatre œuvres réunies dans ce volume sont, à d'infimes détails près, ceux qu'a procurés J. Chouillet en 1982 pour Le Livre de Poche. (p. 37)

Les lecteurs peuvent se demander d'abord quelle est cette édition sur laquelle s'est basé Pierre Chartier. Ils vont naturellement à la bibliographie qu'il a publiée à la fin du volume. Pourtant, ils sont vite déçus, car ni la liste de « Principales éditions modernes du *Neveu de Rameau* » (p. 311-312) ni celle des « Éditions modernes de l'*Entretien d'un père avec ses enfants* et de l'*Entretien d'un philosophe avec la maréchale de **** » (p. 312) ne mentionnent l'ouvrage qu'aurait publié « J. Chouillet en 1982 pour Le Livre de Poche ». Le seul ouvrage de 1982 cité dans cette bibliographie est « *Le Neveu de*

¹ Diderot, *Le Neveu de Rameau suivi de Satire première, Entretien d'un père avec ses enfants, Entretien d'un philosophe avec la maréchale de ****, Édition établie, présentée et annotée par Pierre Chartier, Paris, Librairie Générale Française, 2002, coll. Le Livre de Poche classique.

² Le programme a été publié le 24 mars 2016 sur le site suivant du gouvernement français : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100820/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2017.html>.

³ *Dix-huitième siècle*, 35, 2003, p. 577.

⁴ À savoir *Le Neveu de Rameau, Entretien d'un père avec ses enfants* et *Entretien d'un philosophe avec la maréchale de ****.

Rameau, Satire seconde, texte présenté et commenté par Jacques Chouillet, Imprimerie nationale, Paris, 1982⁵ ». Bien que cette publication soit due à Jacques Chouillet, elle ne contient que *Le Neveu de Rameau* et elle n'appartient pas au Livre de Poche. Ainsi, les lecteurs ne peuvent pas savoir quel est l'ouvrage qui est mentionné à la page 37. C'est une lacune étonnante ; on ne voit pas pourquoi Pierre Chartier s'est ainsi abstenu de nous renseigner du livre qui lui avait servi de base.

Ce qui nous étonne davantage, c'est que, si l'on cherche bien, on constate que l'ouvrage ainsi ignoré dans la bibliographie de Pierre Chartier n'a pas été publié en 1982 mais en 1984 et qu'il est dû non seulement à Jacques Chouillet mais à Jacques et Anne-Marie Chouillet⁶ ; tout le monde peut le savoir en deux minutes grâce au catalogue de la Bibliothèque nationale de France⁷. Ainsi, la première phrase de la « Note sur la présente édition » de l'ouvrage choisi pour l'agrégation 2016 contient deux erreurs ! Sans doute, l'on me dira que ce ne sont que de petits détails qui n'ont rien à voir avec la qualité de la publication. Malheureusement, la situation n'est pas si simple.

Comme on vient de le voir, le texte de l'édition de Pierre Chartier se fonde « à d'infimes détails près » sur celui que Jacques et Anne-Marie Chouillet ont publié dans leur édition parue en 1984 pour Le Livre de Poche. En nous concentrant sur *Le Neveu de Rameau*, voyons comment ces éditeurs ont procédé pour l'établissement du texte. Voici ce que Jacques et Anne-Marie Chouillet ont dit pour leur texte dans leur « Notice » :

Tout en modernisant l'orthographe, nous en⁸ avons respecté la ponctuation autant que faire se pouvait, en raison de sa valeur expressive. (Chouillet², p. 13⁹)

Quant à Pierre Chartier, il s'exprime de la manière suivante dans le deuxième alinéa de sa « Note sur la présente édition » :

⁵ Je désigne cet ouvrage par Chouillet¹.

⁶ Diderot, *Le Neveu de Rameau. Satires, Contes et Entretiens*, Édition établie et commentée par Jacques et Anne-Marie Chouillet, Paris, Librairie Générale Française, 1984, coll. Le Livre de Poche. Je désigne cette publication par Chouillet².

⁷ Voir <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb347555462>.

⁸ Du manuscrit autographe.

⁹ Le même principe a été formulé dans Chouillet¹, p. 49. Il déclare en effet qu'il a respecté la ponctuation, mais qu'il l'a améliorée « dans de rares cas où elle [= la ponctuation de Diderot] compromet la stricte intelligibilité du texte et où on peut présumer une négligence du scripteur ». Ce qui est malheureux, c'est qu'il n'a pas indiqué dans son texte les modifications introduites et par conséquent que les lecteurs sont incapables de savoir dans quels passages il est intervenu.

L'orthographe a été modernisée, ainsi que les signes qui délimitent les dialogues. La ponctuation en revanche a été scrupuleusement respectée : elle marque le rythme du texte, sa respiration même. (p. 37)

La comparaison des deux citations nous conduit à imaginer que la ponctuation de l'édition de Pierre Chartier est plus fidèle au manuscrit autographe que celle de Chouillet², puisque celui-là affirme qu'il l'a « scrupuleusement respectée » alors que Jacques et Anne-Marie Chouillet se sont permis d'y introduire des modifications parce qu'ils ne l'ont respecté qu'« autant que faire se pouvait ». Par conséquent, on peut supposer que les « infimes détails » divergents qui se rencontrent entre les deux textes doivent correspondre aux passages où la ponctuation de la publication de 1984 s'éloignait de celle du manuscrit autographe. Les lecteurs peuvent ainsi s'attendre à avoir chez l'éditeur de 2002 un texte du *Neveu de Rameau* tel que Diderot l'a ponctué dans son manuscrit.

Avant d'examiner la ponctuation du texte, on peut se demander où se trouve ce manuscrit autographe qui est à la base de toutes les éditions récentes du *Neveu de Rameau*. Car il y a une petite bizarrerie dans la pratique des éditeurs. C'est leur façon de se référer à ce témoin précieux. Presque tout le monde se contente de dire qu'il a été découvert par Georges Monval à la fin du 19^e siècle « chez un bouquiniste du quai Voltaire » et qu'il est conservé aujourd'hui « à la Pierpont Morgan Library de New York¹⁰ ». Mais la Pierpont Morgan Library n'aurait-elle pas attribué de cote au manuscrit ? Non seulement l'édition de Pierre Chartier mais aussi toutes les éditions récentes du *Neveu de Rameau* que j'ai consultées¹¹ s'abstiennent de la mentionner.

¹⁰ Voir la Préface de l'édition de Pierre Chartier, p. 29.

¹¹ (1) Denis Diderot, *Le Neveu de Rameau, Édition critique avec notes et lexique* par Jean Fabre, Genève, Droz, 1963, coll. Textes littéraires français 37, p. 22 ; je désigne cette publication par Fabre ; (2) Diderot, *Le Neveu de Rameau ou Satire seconde, accompagné de la Satire première, Introduction et commentaires* de Roland Desné, préfaces de Jean Varloot et Maurice Roelens, Paris, Éditions sociales, 1972, coll. Les classiques du peuple, p. 85 ; je désigne cette publication par Desné ; (3) Diderot, *Le Neveu de Rameau et autres textes*, postface de Jacques Proust, Paris, Librairie Générale Française, 1972, coll. Le livre de poche, p. 10 ; (4) Diderot, *Le Neveu de Rameau et autres dialogues philosophiques, Textes établis et présentés* par Jean Varloot, Notes de Nicole Évrard, Paris, Gallimard, 1972, coll. Folio, p. 369 ; (5) Chouillet¹, p. 39 ; (6) Diderot, *Le Neveu de Rameau, Présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie* par Jean-Claude Bonnet, Paris, Flammarion, 1983 ; mise à jour, 2013, coll. GF Flammarion, p. 43 ; (7) Chouillet², p. 13 ; (8) Diderot, *Satyre seconde. Le Neveu de Rameau*, dans Diderot, *Œuvres*, t. II, *Contes, Édition établie* par Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, 1994, coll. Bouquins, p. 620 ; (9) Diderot, *Le Neveu de Rameau, Texte présenté, établi et annoté* par Michel Delon dans Diderot, *Contes et romans, Édition publiée* sous la direction de Michel Delon, avec la collaboration de Jean-Christophe Abramovici, Henri Lafon et Stéphane Pujol, Paris, Gallimard, 2004, Bibliothèque de la Pléiade, p. 1140 ; je désigne cette publication par Delon¹ ; (10) Diderot, *Le Neveu de Rameau, Édition présentée, établie et annotée* par Michel Delon, Paris, Gallimard, 2006, coll. Folio classique, p. 168 ; je désigne cette publication par Delon² ; (11) Denis Diderot, *Satyre seconde. Le Neveu de Rameau, Édition critique* par Marian Hobson, Genève, Droz, 2013, coll. Textes littéraires français 624, p. xli.

L'unique exception est celle d'Henri Coulet¹². Celui-ci nous apprend en effet que le manuscrit est classé dans la bibliothèque sous la cote « MA 747 ». N'est-ce pas une information élémentaire que n'importe quel éditeur de textes se doive de donner aux lecteurs ? Le silence des dix-huitiémistes sur ce point me semble un peu curieux. Il faut signaler de plus que selon le catalogue actuel¹³, la cote du manuscrit autographe est plutôt « MA 747.1 ». Espérons que dans l'avenir les éditeurs du *Neveu de Rameau* se donneront la peine de se référer à cette cote.

Comment ce manuscrit de base a-t-il été transcrit par Jacques et Anne-Marie Chouillet d'une part et par Pierre Chartier de l'autre ? Dans quelle mesure leur ponctuation diffère-t-elle ? Pour nous en faire une idée, nous pouvons nous reporter aux deux pages de Chouillet¹ (p. 40-41) qui reproduisent deux feuillets du manuscrit autographe. On peut y lire le folio 2 (début de l'œuvre¹⁴) et le folio 69 (fin de l'œuvre¹⁵). Or une comparaison rapide des passages correspondants ne manque pas de nous étonner.

Citons d'abord la première phrase du *Neveu de Rameau* d'après l'édition procurée par Pierre Chartier :

Qu'il fasse beau, qu'il fasse laid, c'est mon habitude d'aller sur les cinq heures du soir me promener au Palais-Royal. (p. 41)

La même ponctuation se retrouve dans Chouillet² (p. 15)¹⁶. Mais le manuscrit autographe donne un texte un peu différent. Le voici :

Qu'il fasse beau, qu'il fasse laid ; c'est mon habitude d'aller sur les cinq heures du soir me promener au Palais Royal. (f° 2)

Diderot a ainsi mis un point-virgule après *laid* et non pas une virgule. Cette

¹² Diderot, *Le Neveu de Rameau, Texte établi et présenté* par Henri Coulet, dans Diderot, *Œuvres complètes* [= DPV], tome XII, *Le Neveu de Rameau. Fiction IV, Édition critique et annotée présentée* par Henri Coulet et al., avec les soins de Georges Dulac, Paris, Hermann, 1989, p. 53. Je désigne cette publication par Coulet.

¹³ Voir le site suivant de The Morgan Library & Museum : <http://corsair.themorgan.org/cgi-bin/Pwebrecon.cgi?v1=4&ti=1,4&Search%5FArg=Neveu%20de%20Rameau&Search%5FCode=GKEY%5E&CNT=50&PID=CXakNkkWOyYFBoGZyGhHMccB&SEQ=20160615070630&SID=1>.

¹⁴ Depuis le titre *Le neveu de Rameau* jusqu'à la deuxième ligne de la p. 43 de l'édition Chartier : *par un des plus*.

¹⁵ Depuis la dixième ligne (*les laissait arriver*) du troisième alinéa de la p. 169 jusqu'à la fin de la p. 170 de l'édition Chartier.

¹⁶ Et aussi dans Chouillet¹, p. 59.

lecture me semble indubitable, car l'édition Coulet (p. 69), qui a choisi de respecter la ponctuation de Diderot¹⁷, a aussi le point-virgule. Il ne serait pas extravagant de faire confiance à Henri Coulet, qui a « profité de la lecture directe [du manuscrit autographe] par A. Lorenceau, par Mrs Hill et par E. Henein¹⁸ ».

Certes, la syntaxe de la phrase et le système actuel de la ponctuation exigeraient ici une virgule et les lecteurs d'aujourd'hui seraient déconcertés par le point-virgule. Pour un lecteur moderne, la ponctuation de Diderot pourrait sembler un peu bizarre. Si Jacques et Anne-Marie Chouillet ont remplacé le point-virgule par une virgule, c'est sans doute pour éviter de nous troubler, puisqu'ils ont déclaré dans leur « Notice » qu'ils n'ont respecté la ponctuation de Diderot qu'« autant que faire se pouvait » comme on l'a vu plus haut. Leur choix peut donc être défendable¹⁹. Par contre, il me paraît difficile de justifier le texte proposé par Pierre Chartier. Puisqu'il affirme dans sa « Note sur la présente édition » que la « ponctuation [...] a été scrupuleusement respectée » (p. 37) comme on le sait, il aurait dû retourner au manuscrit autographe et corriger le texte procuré par ses prédécesseurs en rétablissant le point-virgule après *laid*. En suivant ici la ponctuation de Chouillet², n'a-t-il pas enfreint le principe qu'il s'est imposé ? Quand on a décidé de suivre « scrupuleusement » la ponctuation du texte de base, toute modification introduite au manuscrit de base n'aurait-elle pas dû être signalée comme telle ? Il est vrai que la phrase où une virgule serait mise entre crochets carrés ne serait pas très élégante et qu'elle risquerait de rebuter les lecteurs, d'autant plus qu'il s'agit de l'incipit du *Neveu de Rameau*. Pourtant, si c'est le sentiment de l'éditeur, il n'aurait pas dû déclarer que la « ponctuation [...] a été scrupuleusement respectée », mais admettre qu'il l'a modifiée selon une certaine habitude.

Le fac-similé du f° 2 du manuscrit autographe qu'on trouve dans Chouillet¹ (p. 40) nous permet de relever deux autres signes de ponctuation que Pierre Chartier a introduits à la place de la leçon du manuscrit. Le premier cas se trouve à la dixième ligne de la page 42 de son édition. Voici la phrase telle qu'il l'a imprimée :

Paris est l'endroit du monde, et le café de la Régence est l'endroit de Paris où l'on joue le mieux à ce jeu.

¹⁷ Voir Coulet, p. 53 sur les principes qui l'ont guidé pour l'établissement du texte.

¹⁸ Henri Coulet, « Ponctuation originale et ponctuation éditée », dans *Les éditions critiques. Problèmes techniques et éditoriaux*, Textes réunis par Nina Catach, Paris, Les Belles Lettres, 1988, p. 59. La même déclaration se retrouve dans son édition citée, p. 46.

¹⁹ Mais il ne serait pas inutile de se rappeler que Michel Delon qui a « discrètement normalisé » (Delon¹, p. 1141 et Delon², p. 168) la ponctuation a conservé le point-virgule dans cette phrase (voir Delon¹, p. 585 et Delon², p. 45).

On retrouve la même lecture dans Chouillet² (p. 15)²⁰. Mais dans cette phrase, la virgule après *monde* doit être remplacée par un point-virgule si l'on veut être conforme au manuscrit. Cette leçon se lit dans Coulet (p. 70), et Delon¹ (p. 585) et Delon² (p. 45). Jacques et Anne-Marie Chouillet n'ont sans doute pas voulu inquiéter les lecteurs avec la ponctuation de Diderot, mais Pierre Chartier qui se présente comme un « conservateur absolu » du manuscrit n'aurait-il pas dû corriger l'intervention de ses prédécesseurs en restituant le point-virgule ? Pourquoi n'est-il pas retourné à la leçon de l'autographe ?

L'autre cas se trouve à la seizième ligne de la page 42 de l'édition publiée par Pierre Chartier. Voici sa version :

[...] car si l'on peut être homme d'esprit et grand joueur d'échecs, comme Legal, on peut être aussi un grand joueur d'échecs, et un sot, comme Foubert et Mayot.

La même leçon se retrouve dans Chouillet² (p. 15)²¹. Pourtant, dans cette proposition, la virgule après *Legal* est un point-virgule dans le manuscrit. Cette lecture a été adoptée non seulement par Coulet (p. 70) mais aussi par Fabre (p. 4), Desné (p. 90), Delon¹ (p. 585) et Delon² (p. 46).

On peut supposer que Jacques et Anne-Marie Chouillet qui n'ont pas hésité à corriger les « négligences du scripteur²² » sont intervenus dans ce passage pour remplacer le point-virgule par une virgule, parce qu'à leur avis la phrase ainsi amendée serait mieux comprise par les lecteurs. Mais pourquoi Pierre Chartier qui a déclaré que la ponctuation de Diderot serait « scrupuleusement respectée » sans aucune exception a-t-il altéré ici la leçon du manuscrit ? On a l'impression qu'il a suivi « scrupuleusement » non pas l'autographe mais l'édition de ses prédécesseurs sans s'apercevoir que celle-ci s'écartait parfois de celui-là.

Cette impression est renforcée quand on jette un coup d'œil sur la fin du *Neveu de Rameau*. Si l'on compare le fac-similé du f° 69 imprimé dans Chouillet¹ (p. 41) avec le texte proposé par Pierre Chartier, on trouve au moins neuf endroits où la ponctuation de celui-ci diffère de celle de Diderot. J'énumère ces passages d'après l'édition Chartier :

1) p. 169, sixième ligne d'en bas : « Je ne l'avais prise que pour cela ; je lui avais confié mes projets ; [...]. »

²⁰ Et aussi dans Chouillet¹, p. 59.

²¹ Et aussi dans Chouillet¹, p. 59-60.

²² Voir Chouillet¹, p. 49.

2) *ibid.*, troisième ligne d'en bas : « Et puis le voilà qui sanglote et qui pleure, en disant : [...]. »

3) *ibid.*, deuxième ligne d'en bas : « [...] Non, non, je ne m'en consolerais jamais. »

4) *ibid.* : « Depuis, j'ai pris le rabat et la calotte. »

5) p. 170, deuxième ligne : « Si vous voulez. »

6) *ibid.*, troisième ligne : « Si vous voulez. Mais le vrai, pour avoir mon écuelle sur ma tête... »

7) *ibid.*, cinquième ligne : « Qu'est-ce qu'on donne ? »

8) *ibid.*, quatrième ligne d'en bas : « N'est-il pas vrai que je suis toujours le même ? »

9) *ibid.*, dernière ligne : « Que j'aie ce malheur-là seulement encore une quarantaine d'année. Rira bien qui rira le dernier. »

Si l'on collationne ces neuf endroits avec la page correspondante de Chouillet² (p. 110)²³, on constate qu'ils sont partout identiques. Pourtant, si l'on relit le fac-similé, on voit que le manuscrit nous offre une ponctuation différente. La véritable leçon de Diderot se retrouve chez Coulet. Voici ce qu'on lit dans son édition :

1) p. 195, deuxième ligne : « Je ne l'avais prise que pour cela, je lui avais confié mes projets ; [...]. » Après *cela*, on lit dans le manuscrit une virgule et non pas un point-virgule.

2) *ibid.*, cinquième ligne : « Et puis le voilà qui sanglote et qui pleure, en disant ; [...]. » Après *disant*, Diderot a écrit un point-virgule au lieu de deux-points.

3) *ibid.* : « Non, non je ne m'en consolerais jamais. » Il n'y a pas de virgule après le deuxième *non* dans le manuscrit.

4) *ibid.*, sixième ligne : « Depuis j'ai pris le rabat et la calotte. » Après *Depuis*, on ne lit pas de virgule dans le manuscrit.

5) *ibid.*, huitième ligne : « Si vous voulez ; [...]. » Après *voulez*, Diderot a écrit un point-virgule et non pas un point.

6) *ibid.*, neuvième ligne : « Si vous voulez ; mais le vrai, pour avoir mon écuelle sur ma tête. » Après *tête*, le manuscrit porte un point et non pas trois points de suspension.

7) *ibid.*, onzième ligne : « Qu'est-ce qu'on donne [?] » Dans le manuscrit, la

²³ Voir aussi Chouillet¹, p. 179.

phrase se termine par un point et non pas par un point d'interrogation.

8) p. 196, deuxième ligne : « N'est-il pas vrai que je suis toujours le même. » Diderot a écrit un point à la fin et non pas un point d'interrogation.

9) *ibid.*, cinquième ligne : « Que j'aie ce malheur-là seulement encore une quarantaine d'années – rira bien qui rira le dernier. » Entre *d'années* et le premier *rira*, le manuscrit porte un tiret et non pas un point.

Sauf dans le septième cas où Henri Coulet a corrigé explicitement le point du manuscrit en point d'interrogation, il a ainsi reproduit la ponctuation de Diderot²⁴.

Ces échantillons semblent être assez éloquents pour nous suggérer que, malgré sa déclaration, Pierre Chartier n'a pas respecté la ponctuation du manuscrit autographe mais qu'il a plutôt suivi celle de l'édition procurée par Jacques et Anne-Marie Chouillet. En recopiant celle-ci, il ne semble pas avoir fait attention aux passages que son modèle s'écartait implicitement de la leçon de Diderot. Les lecteurs peuvent se demander si vraiment « les éditions de poche n'ont plus grand chose à envier aux éditions savantes » comme Colas Duflo l'a affirmé dans son compte rendu cité. Son optimisme s'appliquerait bien à celle procurée par Michel Delon, mais difficilement à celle qui est proposée aux agrégatifs de la session 2017.

²⁴ Et Delon¹, p. 661 et Delon², p. 152-153 ont suivi la lecture de Coulet. L'unique endroit où les deux éditions de Michel Delon diffèrent de leur prédécesseur est le septième cas où le point d'interrogation n'est plus mis entre crochets carrés.